

UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'HIVER 1924-25

Ouverture : 15 Octobre 1924 — Clôture : 22 Mars 1925

Les cours commencent le lundi 27 Octobre 1924



2000 ex. VII. 24.

GENÈVE  
IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1924

PRIX : 1 FRANQ.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres . . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .	34
Institut des Hautes Etudes Commerciales . . . . .	48
Faculté de Droit . . . . .	52
Faculté de Théologie . . . . .	59
Faculté de Médecine . . . . .	64
Institut Dentaire . . . . .	78
<hr/>	
Prix universitaires . . . . .	83
Renseignements généraux . . . . .	95
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	104

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1924-25

Ouverture : 15 Octobre 1924 — Clôture : 22 Mars 1925

Les cours commencent le lundi 27 Octobre 1924

—

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1924

RIX : 1 FRANC.

Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre 1924, et la clôture en aura lieu le 22 mars 1925.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le lundi 27 octobre 1924. — Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

---

*Le Bureau du Sénat, pour les années 1924-1926, est composé de :*

MM. Georges WERNER, *Recteur* ;  
William-E. RAPPARD, *Vice-Recteur* ;  
Emile CHAIX, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Léon-W. COLLET, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Charles BORGEAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Ernest ROCHAT, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

---

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'HIVER 1924-25

---

---

### FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Léon-W. COLLET, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Algèbre supérieure</i> (chapitres choisis).	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques.</i> — Méthodologie.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.
<i>Colloque mathématique</i> (avec MM. les prof. MIRIMANOFF et WAVRE).	
M. Rolin Wavre, prof. extr.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Calcul tensoriel.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	20.

<b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , prof. extr.		
<i>Théorie des assurances sur la vie.</i>	1 h.	
(Ce cours ne nécessite que la connaissance des mathématiques élémentaires.)		
Vendredi, à 10 heures.		20.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des fonctions analytiques.	2 h.	
Lundi et mardi, à 16 heures.		44.
<b>M. Raoul Gautier</b> , prof. ord.		
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.		20.
<i>Météorologie (Climatologie).</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 16 heures.		20.
<b>M. Emile Chaix</b> , prof. ord.		
<i>Géographie physique (géophysique systématique).</i>	2 h.	
Samedi, de 16 à 18 heures.		Lab. Géographie physique <sup>1</sup> .
<b>M. Ch.-Eugène Guye</b> , prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Une après-midi par semaine.		
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		
<b>M. Arthur Schidlof</b> , prof. extr.		
<i>Electricité appliquée</i> (courant continu).	1 h.	
Lundi, à 8 heures.		34.
<i>Introduction à la théorie de l'électricité.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		44.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.		34.

<sup>1</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

<b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord.		
<i>Chimie inorganique.</i>		5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.		
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et inorganique).		Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. Chim. org. et inorg.
<b>M. Emile Briner</b> , prof. ord.		
<i>Chimie théorique</i> (1 <sup>re</sup> partie).		
Cours général.		1 h.
Vendredi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S <sup>1</sup> .
<i>Chimie théorique</i> (2 <sup>me</sup> partie).		
Réalité moléculaire; réalité atomique; théorie électronique des réactions chimiques.		1 h.
Samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i>		
Grande industrie chimique minérale.		2 h.
Lundi et mercredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférences de chimie appliquée</i> organisées avec le concours d'industriels.		
(Les dates et les heures seront annoncées ultérieurement.)		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques.		
II. Travaux avancés de chimie technique et d'électrochimie.		
III. Travaux de recherches.		Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].		Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Exercices pratiques de chimie physique.		
Une demi-journée par semaine.		
II. Travaux pratiques journaliers.		
Programme du doctorat.		
III. Travaux de recherches.		Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].		Lab. Chim. techn. et théor.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>	
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P.A. <sup>1</sup> .	
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.	
<i>Les minéraux radioactifs et la radioactivité.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.	
<i>Chimie analytique (gravimétrie théorique et pratique).</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. P.A.	
<i>Travaux pratiques de minéralogie cristallographique.</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.	
<i>Détermination des minéraux au chalumeau.</i>	2 h.
Mercredi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.	
<i>Laboratoire de minéralogie (recherches).</i>	
Tous les jours.	
<i>Laboratoire bi-hebdomadaire.</i>	
(Pour les jours et heures, s'entendre avec le chef des travaux.)	
<i>Grand laboratoire de chimie analytique, pour les étudiants en chimie, pharmacie et médecine.</i>	
Tous les jours.	
<b>M. Paul Wenger, prof. extr.</b>	
<i>Essais par voie sèche.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie. P.A.	
<i>Préparation mécanique des minerais.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A.	
<b>M. Louis Chavanne, prof. ord.</b>	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 h. Ec. de Chimie. P.A.	
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures. Ec. de Chimie. P.A.	
<i>Urologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures. Ec. de Chimie. P.A.	
<i>Laboratoire pour analyses, recherches de chimie pharmaceutique et alimentaire et urologie.</i>	
Tous les jours.	

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

<b>M. Emile Guyénot, prof. ord.</b>	
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.	
<i>Zoologie descriptive.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures. 30.	
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Jeudi, à 9 h., ou samedi, à 14 h. Inst. de Zool. et d'Anat. comp. <sup>4</sup>	
<i>Travaux pratiques journaliers (Zoologie ; histologie ; chimie biologique).</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zool. et d'Anat. comp.	
<i>Laboratoire de recherches. (Biologie expérimentale).</i>	
Tous les jours. Inst. de Zool. et d'Anat. comparée <sup>1</sup> et Station de Zool. expérim <sup>1e2</sup> .	
<b>M. Emile André, prof. ord.</b>	
<i>Zoologie lacustre [avec exercices pratiques sur le lac].</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures. 17.	
<i>Protistologie (avec démonstrations au laboratoire).</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures. 17.	
<i>Parasitologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures. 17.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre [s'adresser au professeur].</i>	
Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. <sup>3</sup>	
<b>M. Robert Chodat, prof. ord.</b>	
<i>Botanique. — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes.</i>	
Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures. 5 h. Aula.	
<i>Ferments et bactéries.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures. Institut de Botanique.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.</i>	
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.	
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours. Institut de Botanique.	

<sup>1</sup> Université.

<sup>2</sup> Chemin Sautter, 16.

<sup>3</sup> Rue de Candolle, 22

**M. Alfred Lendner**, prof. ord.  
*Pharmacognosie.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h. Lab. de Pharmacogn.<sup>1</sup>  
*Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.  
 Samedi, de 9 à 12 heures. Lab. de Pharmacogn.  
*Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.*  
 (A organiser au cours du semestre.)

**M. Léon-W. Collet**, prof. ord.  
*Géologie de la Suisse.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. 30.  
*Paléontologie des invertébrés.* 4 h.  
 Jeudi, à 9 heures. 30.  
*Répétitoire de paléontologie.* 4 h.  
 Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Labor. de Géol.<sup>2</sup>  
*Exercices pratiques de géologie.* 3 h.  
 Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géologie.

Une séance d'exercices pratiques, réservée aux étudiants qui sont dans l'enseignement primaire, pourra être organisée un soir de 20 h.  $\frac{1}{2}$  à 22 h.  $\frac{1}{2}$ , si le nombre des inscriptions est suffisant.

*Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.*  
 [S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.  
*Laboratoire partiel.*  
 Cinq demi-journées Labor. de Géol.  
*Laboratoire complet.*  
 Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi. Labor. de Géologie.  
*Excursions géologiques.*  
*Colloquium géologique.*  
 Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Lab. de Géologie.

<sup>1</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

<sup>2</sup> Rue de Candolle, 18.

**M. Eugène Pittard**, prof. ord.  
*Anthropologie générale.*  
 Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes. 2 h.  
 Lundi et mardi, à 18 heures. 30.  
 Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 4 h.  
 Mercredi, à 18 heures. 46.  
*Conférence.* 4 h.  
 Mercredi, à 11 heures. 7.  
*Répétitoire des sujets traités au cours.* 4 h.  
 Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie<sup>1</sup>.  
*Recherches spéciales.*  
 [S'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropologie.  
*Excursions* (à organiser au cours du semestre).

**M. Edouard Claparède**, prof. ord.  
*Psychologie expérimentale.* — L'intelligence. 2 h.  
 Lundi et mardi, à 11 heures. 30  
*Conférence.* — Chapitres choisis de psychologie générale. 4 h.  
 Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie<sup>2</sup>.  
*Exercices pratiques.* — Les méthodes expérimentales en psychologie. Psychométrie. Les sensations. 3 h.  
 Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.  
*Recherches spéciales.*  
 Tous les jours.

HISTOIRE DES SCIENCES

(Le développement des sciences à Genève) 4 h.  
 Mardi, à 17 heures. Salle 30.  
 Pendant une moitié du semestre.

<sup>1</sup> Rue St-Victor, 6. et rue Le Fort, 1.

<sup>2</sup> Rue Charles-Bonnet, 4.

LIMNOLOGIE (Etude des Lacs) 1 h.  
Mardi, à 17 heures. Salle 30.  
Pendant une moitié de semestre.  
L'ordre des conférences sera annoncé dans les journaux et affiché à l'Université (cadre de la Faculté des Sciences).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Boris Alfimoff, Dr ès sc. Salle  
*Les idées modernes sur la constitution de la matière.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Ecole de Chimie. P. A.<sup>1</sup>

M. Jean Carl, Dr phil.  
*Les principes et les problèmes de la zoogéographie.* 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. 30.

M. André Chaix, Dr ès sc.  
*Lecture et interprétation de cartes.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Lab. de Géographie physique<sup>2</sup>.

M. Emile Cherbuliez, Dr ès sc.  
*Compléments de chimie organique : Série aromatique.* 2 h.  
Mardi, à 14 h., et jeudi, à 8 heures. Ecole de Chimie. G.A.  
*Chimie des matières protéiques.* 1 h.  
Mercredi, à 14 heures. Ecole de Chimie. G.A.

M. Henry-J. Goudet, Dr ès sc.  
*Introduction à l'étude de la chimie technique des colorants synthétiques.* 1 h.  
Jeudi, à 11 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Marcel Gysin, Dr ès sc.  
*Les schistes cristallins.* 1 h.  
Vendredi, à 5 heures. Lab. Min.

M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.  
*Les théories de l'évolution et de la biologie générale.* 1 h. 44.  
Mercredi, à 18 heures. 44.  
*Lectures et analyses de biologie générale.* 1 h. 44.  
Samedi, à 17 heures. 44.

M. Henri Lagotala, Dr ès sc.  
*La chronologie des temps quaternaires.* 1 h. 47.  
Mardi, à 18 heures. 47.

<sup>1</sup> Petit amphithéâtre.

<sup>2</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Fernand Lévy, Dr ès sc. Salle  
*Corps et groupes.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer.)

M. André Naville, Dr ès sc.  
*Les Annelides (suite).* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.)

M. Jean Piaget, Dr ès sc.  
*Logique génétique en relation avec le développement des sciences).— Le développement de la notion de cause.* 1 h.  
Jeudi, à 11 heures. Lab. de Psychologie<sup>1</sup>.

M. Arnold Pictet, Dr ès sc.  
*Biologie expérimentale chez les insectes : Evolution, mutationnisme.* 1 h. 47.  
Mercredi, à 18 heures.

M. Jean Sarasin, Dr ès sc.  
*Compléments de chimie organique : Série hétérocyclique.* 1 h.  
Vendredi, à 14 heures. Ec. de Chimie G.A.  
*Alcaloïdes végétaux et médicaments synthétiques.* 1 h.  
Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. G.A.

M. Georges Tiercy, Dr ès sc.  
*Mécanique céleste. — Théorie des marées.* 1 h. 20.  
Jeudi, à 8 heures.

Mlle Ida Welt, Dr ès sc.  
*Notions pratiques de biochimie.* 1 h. 47.  
Jeudi, à 11 heures.

*Histoire de la chimie.* 1 h. 47.  
Vendredi, à 11 heures.

M. Winkler, Paul, Dr ès sc.  
*Chapitres choisis d'électrochimie appliquée.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Ec. de Chimie. P.A.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

<sup>1</sup> Rue Charles-Bonnet, 4.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie; — 2. Le Calcul différentiel et intégral; — 3. L'Analyse supérieure; — 4. La Mécanique rationnelle; — 5. L'Astronomie; — 6. La Géographie physique et la Météorologie; — 7. La Physique; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur; — 2. L'Electricité et l'Optique; — 3. La Chimie inorganique et organique; — 4. La Chimie théorique; — 5. La Minéralogie; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial); — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial); — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup>: la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique; — 2. La Chimie inorganique et organique; — 3. La Chimie théorique; — 4. La Minéralogie; — 5. La Géologie et la Paléontologie; — 6. La Botanique générale; — 7. La Botanique systématique; — 8. La Zoologie; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques (MENTION A).* — L'examen comprend les branches suivantes :

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le Programme détaillé de la licence ès sciences.

1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ;  
 3. La Zoologie ; — L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie  
 ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Phy-  
 sique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au  
 choix : Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supé-  
 rieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Miné-  
 ralogie, Géographie physique et Météorologie (Pour les scolarités  
 nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie compa-  
 rée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiolo-  
 gie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique  
 et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du  
 candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie,  
 l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le  
 Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie inorganique et organique (2 semestres).  
 — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au  
 programme de l'examen I<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique,  
 1<sup>re</sup> partie (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). —  
 Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie théorique, 2<sup>me</sup> partie (1 semestre). —  
 Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semes-  
 tre). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes sui-  
 vants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres).  
 — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle  
 (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre  
 d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur  
 l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi  
 le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'exa-  
 men du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et  
 réaliser ainsi un programme mixte.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des  
 matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours  
 choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences  
 naturelles.

### B. — Exercices pratiques.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences  
 prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver  
 ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique  
 (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour  
 les candidats qui suivent le programme B.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique  
 (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver).  
 Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue  
 de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la  
 prospection (branche 4, examen IV).

### C. Laboratoires de Chimie.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie analytique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie analytique.

5<sup>me</sup> semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et  
 organique.

6<sup>me</sup> semestre. — Chimie technique.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres  
 renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-  
 Chimiste.

### Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

#### A. Cours.<sup>2</sup>

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie inorganique et organique. — Physique.  
 — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre  
 des licences.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie  
 analytique. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage  
 à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doc-  
 torat ès Sciences.

<sup>2</sup> Voir la note 2 à la page 14.

### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de Pharmacie*<sup>1</sup> sont priés de se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

*1<sup>er</sup> semestre* (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

*2<sup>me</sup> semestre* (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

*3<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

*4<sup>me</sup> semestre* (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

*5<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceuti-

<sup>1</sup> Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations indiquées à la page 73 du présent programme.

que. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.  
P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale  
I. B. = Institut de Botanique.

## FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.  
L.G. = Lab. de Géologie. L.M. = Lab. de Minéralog.  
L.G.P. = Laboratoire de Géographie Physique.  
L. P. = Laboratoire de Psychologie.  
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Wavre 20 Schidlof 34 Collet 30	Wavre 20 Collet 30	Wavre 20 Collet 30	Collet 30 Cherbuliez E.C.G.A. 20 Tiercy 20	Wavre 20 Wenger E.C.P.A. Sarasin E.C.C.A.	Wavre 20
9 à 10	Fehr 20 Schidlof 44	Guye Aula	Guye Aula Duparc E.C. 10	Fehr 20 Wenger E.C.P.A. Collet 30	Guye Aula Claparède L.Ps.	Guye Aula Lendner L.Ph.
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.P.A. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.P.A. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.P.A. Guyénot 30 Duparc E.C. 10	Fehr 20 Wenger E.C.P.A. Collet L. G.	Mirimanoff 20 Chavanne E.C.P.A. Guyénot 30 Claparède L.Ps.	Lendner L.Ph. Chavanne E.C.P.A. Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.P.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Pittard 57	Wavre 20 Collet L.G. Pittard L. Anthr. Goudet E.C.P.A. Piaget L.Ps. Welt 47	Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S. Claparède L.Ps. Welt 17	Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S. Fehr 20 Lendner L.Ph.

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15		Wavre 20 Collet L.G. Cherbuliez E.C.G.A.	Cherbuliez E.C.G.A.		Claparède L.Ps. Sarasin E.C.G.A.	Duparc E.C. 10
15 à 16		Wavre 20 Collet L.G.	Chavanne E.C.P.A.			Duparc E.C. 10
16 à 17	Mirimanoff 44	Mirimanoff 44 Gautier 20 Collet L.G.	Fehr 20 André 17		Gautier 20 Guyénot 30	Chaix L.G.P.
17 à 18	Wavre 20 Duparc E.C. 10 Chodat Aula Lendner L.Ph.	André 17 Duparc E.C. 10 Conférences 30 Lendner L.Ph.	Fehr 20 Chodat Aula Lendner L.Ph. Carl 30	Schidlof 34	Fehr 20 Chodat Aula Lendner L.Ph. Gysin L.M.	Chaix L.G.P. Chodat Aula Hochreutiner 44
18 à 19	Wavre 20 Briner E.C.A.C.S. Chodat Aula Pittard 30	Wavre 20 Pittard 30 Lagotala 17	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Duparc E.C.P.A. Pittard 46 Arnold Pictet 17 Hochreutiner 44		Fehr 20 André 17 Chodat I.B.	

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

	Salle
<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Sophocle : <i>Ajax</i> .	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	47.
Pindare (textes figurant au programme de la licence).	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — La tragédie.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence de littérature.</i> — Questions choisies relatives au théâtre.	1 h.
Mardi, de 10 heures à midi, tous les 15 jours.	B.P <sup>1</sup> .
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	B. P.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Sénèque, <i>Questions naturelles</i> , liv. VI ( <i>de terrae motu</i> ).	
Valerius Flaccus, <i>Argonautiques</i> , livre I.	4 h.
Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La poésie latine dans les derniers temps de la république.	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B.P <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<b>M. Albert Thibaudet</b> , chargé de cours.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Sainte-Beuve et Port-Royal.	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	45.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	47.

<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Littérature espagnole.</i> — Cervantes et son temps.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	46.
<i>Histoire et comparaison des langues romanes.</i> — Phonétique.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 10 heures.	46.

## Conférences :

Explication du <i>Chevalier au Lion</i> de Chrétien de Troyes.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	B.P <sup>1</sup> .
Explication d'anciens textes italiens, d'après l' <i>Altitalienische Chrestomathie</i> de P. Savj-Lopez et M. Bartoli.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	B.P.
Explication du <i>Don Quijote</i> de Cervantes.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	B.P.

<b>M. Alexis François</b> , prof. ord.	
<i>Les moyens d'expression artistique de la langue française.</i> — I. Le Vocabulaire.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Du Bellay, <i>Défense et illustration de la langue française.</i> — Furetière, <i>Roman bourgeois</i> .	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence.</i> — Etude de la syntaxe du XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	B.P.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord. <i>Le réalisme poétique.</i> — De Gotthelf à Conrad Ferdinand Meyer.	2 h. 45.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
<b>Carl Spitteler</b> .	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — <i>Meister Eckhart</i> (éd. Pfeiffer, Deutsche Mystiker des XIV. Jahrhunderts, II. Göttingen, Vandenhœck et Ruprecht).	2 h. B. P <sup>1</sup> .
Vendredi, de 10 h. 30 à midi.	
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord. <i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Oscar Wilde, sa vie et son œuvre.	1 h. 45.
Vendredi, à 17 heures.	
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i> — W. Langland, The vision of Piers Plowman.	1 h. 47.
Mercredi, à 11 heures.	
<i>Shakespeare</i> : Hamlet.	1 h. 47.
Vendredi, à 11 heures.	
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord. <i>Linguistique générale.</i>	2 h. 30.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	
<i>Stylistique théorique et pratique.</i>	2 h. 45.
Lundi et mardi, à 17 heures.	
<i>Sanscrit.</i>	2 h. 46.
Lundi, à 16 heures, et samedi, à 10 heures.	
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h. 45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	
<i>Philosophie.</i> — Introduction à la métaphysique.	1 h. 45.
Jeudi, à 11 heures.	
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Lucrèce, <i>De rerum natura</i> , livre II (tome 1 <sup>er</sup> de l'édition Ernout, Paris (« Les Belles Lettres ».))	2 h. 47.
Samedi, de 15 à 17 heures.	

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord. <i>Philosophie générale et philosophie morale.</i>	
<i>Cours.</i> — Les problèmes philosophiques et la pensée morale.	1 h. 48.
Mardi, à 15 heures.	
<i>Conférence.</i> — Etude de textes philosophiques; dissertations et discussions.	1 h. 47.
Vendredi, à 9 heures.	
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — Logique appliquée. Fonctionnement de l'intelligence, de l'intuition et de la raison. Théorie des sciences. Psychologie des savants [avec travaux d'élèves sur l'objet du cours].	2 h. 49.
Mardi, à 16 h., et vendredi, à 17 heures.	
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. <i>Pédagogie sociale.</i> — Le rôle de l'éducation publique dans l'organisme social.	2 h. 45.
Mercredi et vendredi, à 18 heures.	
<i>Conférence.</i> — La vie affective des écoliers. Enquête, travaux personnels, visites d'écoles.	2 h. I. R <sup>1</sup> .
Mercredi, de 9 à 11 heures.	
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord. <i>Protection de l'enfance.</i> — La criminalité juvénile. Pédagogie corrective. Enfants voleurs, vagabonds, etc.	1 h. I. R.
Lundi, à 16 heures.	
<i>Psychologie de l'éducation morale.</i> — L'éducation et la paix.	1 h. 46.
Vendredi, à 16 heures.	
<i>Conférence.</i> — <i>L'Emile</i> . Sa signification historique, sa portée actuelle. Etudes et discussions. Travaux en relation avec le certificat de pédagogie.	2 h. I. R.
Mardi, de 16 à 18 heures.	

<sup>1</sup> Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Louis XIV : le déclin du Roi Soleil.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge.</i> — L'Etat féodal. Seigneurs et communes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie du moyen âge.</i> — Chartes de 800 à 1200.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire.</i> — Auteurs des programmes de licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse critique des principaux traités de paix modernes.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain aux deux premiers siècles de notre ère.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	58.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Formation de l'unité italienne (jusqu'en 1862).	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	58.

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — La formation du canton de Genève à l'époque des congrès de Vienne et de Paris.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution du Reich allemand, de l'Autriche, de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougo-Slavie, de la Hongrie, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50
	et Archives d'Etat (salle Harvey).
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> [Suppléant: <b>M. Antony Babel</b> , Dr en sociologie.] — L'Antiquité et le Moyen-âge : les doctrines et les faits.	3 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
Jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. — b) Etude de <i>Nouveaux principes d'économie politique</i> de Sismondi.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	47.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. extr.	
<i>Archéologie.</i>	
La civilisation égéenne (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence, visites de Musées.</i>	1 h.
Samedi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.

	Salle
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Excursions (à organiser au cours du semestre).</i>	

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
<b>M. François Bouchardy</b> , lic. ès lettres.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France sous l'ancien régime. — Questions choisies.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
<b>M. Louis Zbinden</b> , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français. — 1<sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 16 et à 17 heures.	E. Al <sup>2</sup> .
<b>M. X.</b>	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.

<sup>1</sup> Rue St-Victor, 6, et rue LeFort, 4.

<sup>2</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

	Salle
<b>M. Albert Sechehaye</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	57.
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.
Lundi, à 17 heures, et jeudi, à 9 heures.	57.
<b>M. Georges Thudichum</b> , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français : exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	28.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	
<b>M. Louis-John Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes allemands.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
<b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes anglais.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.
<b>M. Albert Roussy.</b>	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Isaac Benrubi</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Le mouvement philosophique contemporain en France et Allemagne.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<b>M. Louis-John Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — I. De la Pléiade à Voltaire.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	44.

	Salle
<b>M. Otto Hassler, Dr phil.</b>	
<i>Lecture d'auteurs : Gottfried Keller, Sieben Legenden.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	44.
<i>Cours pratique de langue allemande : Lecture, conversation, exercices écrits. — Paul Heyse : Der verlorene Sohn.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	17.
<b>M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.</b>	
<i>Histoire nationale et sciences auxiliaires : exercices pratiques de recherches et de méthode.</i>	2 h.
(Jour et heure à fixer.)	Archives d'Etat.
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises.</i>	
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglosaxons et en vieil anglais, au gré des intéressés.	2 h.
Lundi et mercredi, à 16 heures.	49.
Cours accessoire du précédent. — Textes de Keats et de Coleridge. La langue moderne et sa grammaire.	2 h.
Vendredi à 15 et à 16 heures.	17.
<b>M. Jules Ronjat, Dr ès lettres.</b>	
<i>Langue et littérature en langue indigène de la Suisse romande et généralement des pays franco-provençaux.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Explication de textes franco-provençaux.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<b>M. Georges Thudichum.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique : Les sons du français. Exercices d'articulation. Correction des accents étrangers.	
II. Exercices de lecture expressive et de diction.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	28.
<b>M. Antoine Velleman, Dr phil.</b>	
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>	
Selected Chapters from John Stuart Mill's « Essay on Representative government » (J. M. Dent & Sons, London & New-York).	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	48.

	Salle
Interprétation de la troisième section (« The Distribution of Wealth ») de « <i>Political Economy for Beginners</i> », de M. G. Fawcett (Macmillan & Co, Londres).	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	48.
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i>	
Algords, da Giovannes Mathis, Ginevra (edizium Peider Lansel).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
<b>M. Zaytzeff, Nicolas.</b>	
<i>Cours pratique de langue russe.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	46.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

#### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Depuis 1922, le programme des Cours de Vacances est étendu aux questions internationales contemporaines et, depuis 1923, aux sciences naturelles.

Les Cours de Vacances de 1925 auront lieu du 15 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX<sup>e</sup> siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2<sup>o</sup> *Questions internationales contemporaines*, par des professeurs de l'Université de Genève ou d'autres Universités suisses, et des ressortissants — qualifiés par leurs études ou leurs fonctions — des pays étudiés.

3<sup>o</sup> *Sciences naturelles et Excursions dans les Alpes* (pour les étudiants avancés). — Botanique. — Géologie.

Un voyage de quelques jours sera organisé, pour tous les participants aux Cours de Vacances, autour du Lac de Genève, à Zermatt et à Chamonix.

Chaque semaine, la journée du samedi sera réservée à des excursions ou à des promenades dans les environs de Genève.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

### Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Education)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. A. = Ecole suisse-allemande.  
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

## FACULTÉ DES LETTRES

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.  
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin	47	Oltramare	45							Oltramare	45
9 à 10	Martin	47	Oltramare	45	Martin	47			Reverdin	47	Oltramare	45
					De Crue	57	Sechehaye (S.F.)	57			François	B.P.
					Malche	I.R.	Velleman	45				
10 à 11			Martin	B.P.							François	57
			Muret	46	Muret	B.P.	Muret	46	Muret	46	Bally	46
	Montet	29	Montet	29	Montet	29			Bohnenblust	B.P.	Montet	29
					Seitz	45	Seitz	45	Seitz	45	Seitz	45
					Malche	I.R.	Babel	48				
							Bouchardy (S.F.)	57				
11 à 12			Martin	B.P.	Muret	B.P.	Muret	B.P.				
					Choisy	47	Werner	45	Choisy	47	Bally	30
					De Crue	45			De Crue	45		
	Bohnenblust	45	Bohnenblust	45			Seitz	58	Bohnenblust	B.P.	Seitz	58
	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Pittard	57	Pittard	L.A.				

I. R. = Institut Rousseau.  
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite).

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.  
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15											Deonna	Musée
15 à 16					Martin	46			François	46	Werner	47
			Reverdin	48	De Crue	58			De Crue	45		
			De Crue	45	Benrubi	45			Roget	17		
			Babel	47								
16 à 17	Werner	45	Bally	30	Werner	45	Borgeaud	50	Werner	45	Werner	47
	Bally	46	Grandjean	49								
	Bovet	I.R.	Bovet	I.R.	Babel	46			Bovet	46		
			Babel	46	Zbinden (S.F.)	E.A.			Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Thudichum (S.F.)	28	Hassler	17	Hassler	44			Thudichum (S.F.)	28	Sechehaye (S.F.)	57
	Roget	49			Roget	49			Roget	17		
17 à 18	Bally	45	Bally	45	Oltramare	B.P.	Borgeaud	50	Choisy	45		
					Zbinden (S.F.)	E.A.			Grandjean	49		
	Deonna	46	Bovet	I.R.					Deonna	46		
	Sechehaye (S.F.)	57	Courtois (S.F.)	44					Zbinden (S.F.)	57		
	Thudichum	28	Roussy (S.F.)	57					Thudichum	28		
			Velleman	49			Velleman	48				
18 à 19	Bohnenblust	45			Oltramare	B.P.						
	Pittard	30	Pittard	30	Malche	45			Malche	45		
	B. Bouvier (S.F.)	57			B. Bouvier (S.F.)	57			A. Mercier (S.F.)	57		
									Roussy (S.F.)	28		
	Zaytzeff	46	Courtois	44			Velleman	48	Courtois	44		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Doyen.

	Salle
<b>M. Guillaume-Léonce Duprat</b> , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Physiologie et psychologie sociales.	2 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	48.
<i>Economie sociale</i> . — La division du travail et la sélection professionnelle.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> . — Questions de sociologie, systèmes politiques et économie sociale pour la licence.	2 h.
Lundi, de 10 heures à midi.	17.
<i>Cours de journalisme</i> .	1 h.
Mardi, à 11 heures.	46.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale (cours et conférence)</i> . — Le chômage.	1 h.
Mardi, à 8 heures.	49.
<i>Economie publique (cours et conférence)</i> . — Les régies de crédit, d'assurances, de transports.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	17.

	Salle
<i>Histoire économique</i> [Suppléant : <b>M. Antony Babel</b> , D <sup>r</sup> en sociologie.] — L'Antiquité et le Moyen âge : les doctrines et les faits.	3 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
Jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence</i> . — a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. — b) Etude de <i>Nouveaux principes d'économie politique</i> de Sismondi.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	47.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.	
<i>Géographie politique</i> . — Expansion des Européens en dehors de l'Europe. Phases successives de cette expansion. Courants actuels d'émigration. Colonisation.	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Géographie économique</i> . — Formes diverses de la vie économique. Leur distribution géographique.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence de géographie</i> . — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	57.
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. ord.	
<i>Statistique générale</i> . — Aperçu historique ; prémisses théoriques ; méthodes d'observation ; principes d'analyse ; représentation graphique.	2 h.
Jeudi et samedi, à 11 heures.	46
<i>Statistique spéciale</i> . — La statistique des prix (questions choisies).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	Sémin. de Statistique <sup>1</sup> .
<i>Conférence</i> . — Analyses de documents et d'ouvrages statistiques et compléments des cours.	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	Sémin. de Statistique <sup>1</sup> .
<i>Travaux pratiques</i> . — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.)	

<sup>1</sup> Rue de l'Université, 7.

**M. Hans Toendury**, prof. ord.

*Cours général d'économie commerciale.* — 2<sup>me</sup> partie :  
La gestion financière des entreprises commerciales et industrielles. 4 h.

Mercredi, à 10 h.; jeudi, à 9 h.; vendredi, à 8 et à 9 h. 46.

*Conférence d'économie commerciale.*

a) Questions choisies se rapportant aux sujets traités dans le cours. 2 h.

Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures. 47.

b) *Exercices pratiques d'arithmétique commerciale* (pour les étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce; cours donné par l'assistant). 2 h.

Samedi, de 9 à 11 heures. Salle de Conférences de la Faculté<sup>1</sup>.

**M. Edouard Folliet**, prof. ord.

*Comptabilité.*

a) Historique. Prescriptions légales. Etude des comptes. Organisation comptable.

b) Etude des différentes méthodes de comptabilité. Comptabilité américaine, sur feuilles mobiles, sur fiches, à journaux multiples. Classement des documents. 3 h.

Mardi, à 8 et 9 h., et mercredi, à 8 heures. 46.

*Vérification.*

Etude et classification des erreurs et des fraudes en comptabilité. 1 h.

Mercredi, à 9 heures. 46.

*Conférence.* — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité. 2 h.

Lundi, à 8 et à 9 heures. 46.

*Exercices de comptabilité.* Cours élémentaire de comptabilité pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce [cours donné par l'assistant]. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures. Salle de Conférences de la Faculté<sup>1</sup>.

**M. Robert Guex**, prof. extr.

*Droit commercial* (Sociétés, effets de change, papiers-valeurs). 2 h.

Vendredi, de 14 à 16 heures. 48.

<sup>1</sup> Rue de l'Université, 7.

**COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS**

Salle

**M. Henri Fehr**, prof. ord.

*Eléments de mathématiques supérieures.* 3 h.

Lundi, à 9 heures; jeudi, de 9 à 11 heures. 20.

**M. Emile Guyénot**, prof. ord.

*Zoologie générale.* 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

*Zoologie descriptive.* 1 h.

Vendredi, à 16 heures. 30.

**M. Robert Chodat**, prof. ord.

*Botanique.* — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes. 5 h.

Lundi, de 17 à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures. Aula.

**M. Eugène Pittard**, prof. ord.

*Anthropologie générale.* — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes. 2 h.

Lundi et mardi, à 18 heures. 30.

*Morphologie comparative.* — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 46.

**M. Edouard Claparède**, prof. ord.

*Psychologie expérimentale.* — L'intelligence. 2 h.

Lundi et mardi, à 11 heures. 30.

	Salle
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord. <i>Philosophie générale et philosophie morale.</i> Les problèmes philosophiques et la pensée morale (cours et conférence).	2 h.
Mardi, à 15 heures.	48.
Vendredi, à 9 heures.	47.
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — Logique appliquée. Fonctionnement de l'intelligence, de l'intuition et de la raison. Théorie des sciences. Psychologie des savants [avec travaux d'élèves sur l'objet du cours].	2 h.
Mardi, à 16 h., et vendredi, à 17 heures.	49.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. <i>Pédagogie sociale.</i> — Le rôle de l'éducation publique dans l'organisme social.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 18 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — La vie affective des écoliers. Enquête, travaux personnels, visites d'écoles.	2 h.
Mercredi, de 9 à 11 heures.	I.R. <sup>1</sup> .
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord. <i>Protection de l'enfance.</i> — La criminalité juvénile. Pédagogie correctrice. Enfants voleurs, vagabonds, etc.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	I.R.
<i>Psychologie de l'éducation morale.</i> — L'éducation et la paix.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	46.

<sup>1</sup> Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

	Salle
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord. <i>Histoire moderne.</i> — Louis XIV: le déclin du Roi Soleil.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge.</i> — L'Etat féodal. Seigneurs et communes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse critique des principaux traités de paix modernes.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. <i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain aux deux premiers siècles de notre ère.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Formation de l'unité italienne (jusqu'en 1862).	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord. <i>Histoire nationale.</i> — La formation du canton de Genève à l'époque des congrès de Vienne et de Paris.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution du Reich allemand, de l'Autriche, de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougo-Slavie, de la Hongrie, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord. <i>Histoire du droit romain</i> , y compris la procédure.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	49.
<i>Législation civile comparée.</i>	
II. Partie générale du droit civil.	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.

M. le Dr <b>Louis Mégevand</b> , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		Institut de Médecine légale <sup>1</sup> .
M. <b>Eugène Borel</b> , prof. ord. [en congé].		
<i>Eléments du droit.</i>	2 h.	
[Suppléant : M. <b>Hugo de Claparède</b> , prof. ord.]		
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	49.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.	
[Suppléant : M. <b>William Martin</b> , Dr en droit, conseiller technique au Bureau international du Travail.]		
Lundi, mercredi et vendredi, à 17 heures.	48.	
Conférence. — La Société des Nations et le Bureau international du Travail.	1 h.	
Lundi, à 16 heures.	50.	
M. <b>Georges Werner</b> , prof. ord.		
<i>Droit public général.</i>	2 h.	
Mercredi et jeudi, à 11 heures.	49.	
<i>Droit public suisse.</i>		
I. Principes généraux et organisation.	2 h.	
Lundi, à 10 et 11 heures.	48.	
II. Droits individuels.	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.	48.	
M. <b>Hugo de Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Histoire du droit moderne</i> (en particulier du droit germanique et suisse). — I <sup>re</sup> partie : Institutions de droit public.	4 h.	
Mercredi et jeudi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 11 heures.	49.	
M. <b>Eugène Choisy</b> , prof. ord.		
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.	28.	
M. le Dr <b>Hector Cristiani</b> , prof. ord.		
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.	
Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures.		Institut d'hygiène et de bactériologie <sup>2</sup> .

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

<sup>2</sup> Quai d'Arve.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. <b>Joseph Bonnet</b> , Dr sc. comm.		
<i>Opérations de banque (organisation d'une grande banque).</i>	1 h.	
Samedi, à 14 heures.	17.	
M. <b>Jean Carl</b> , Dr phil.		
<i>Comptabilités commerciales et industrielles (organisation comptable, avec exercices pratiques).</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. <b>Alfred Juvet</b> , Dr phil.		
<i>Les formes de la vie sociale des animaux (avec projections).</i>	1 h.	
Jeudi, 17 heures.	17.	
M. <b>Alfred Juvet</b> , Dr phil.		
<i>Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.</i>	1 h.	
Samedi, à 15 heures.	17.	
M. <b>Antoine Pagès</b> .		
<i>Cours pratique d'espagnol.</i>		
Interprétation de « <i>El problema económico de España</i> », par le vicomte de Eza.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 18 heures.	49.	
M. <b>Antoine Velleman</b> , Dr phil.		
<i>Cours pratique de langue anglaise :</i>		
Selected Chapters from John Stuart Mill's Essay on « <i>Representative government</i> » (J. M. Dent & Sons, London and New-York).	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.	48.	
Interprétation de la troisième section (« The Distribution of Wealth ») de « <i>Political Economy for Beginners</i> », de M. G. Fawcett (Macmillan & Co, Londres).	1 h.	
Jeudi, à 18 heures.	48.	

Des exercices pratiques d'arithmétique commerciale et de comptabilité, ont lieu le lundi (de 14 à 16 h.) et le samedi (de 9 à 11 h.), à la salle de conférences de la Faculté. Ces leçons, destinées aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce, ont pour but de leur permettre de suivre avec

fruit l'enseignement de la technique commerciale et de l'économie commerciale.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des *visites* d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une riche documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

#### Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève<sup>1</sup> ou du certificat de capacité des sections réelle, pédagogique et littéraire de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

#### Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (Mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie (mention A. Histoire

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

de la civilisation. — B. Mathématiques et biologie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée. — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

### PLAN D'ÉTUDES

#### I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

##### MENTION A (Licence générale).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

##### MENTION B (Economie politique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

##### MENTION C (Education).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique<sup>1</sup>.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

#### MENTION D (Sciences historiques).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

## II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

## III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

#### MENTION A

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

#### MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens.

<sup>1</sup> Voir note page précédente.

## IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Géographie politique. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

## V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

#### MENTION A (Economie privée).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Géographie politique.

*Semestre d'été*. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Géographie politique.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX<sup>me</sup> siècle)<sup>2</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale.

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

<sup>2</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

— Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit commercial. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Géographie politique. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été.* — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Géographie politique. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX<sup>me</sup> siècle)<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Géographie politique. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie politique. — Economie sociale.

<sup>1</sup> Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

— Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX<sup>me</sup> siècle)<sup>1</sup>. — Géographie politique. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Pédagogie.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit des obligations ou droit public.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Pédagogie. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>2</sup>. — Economie publique.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

<sup>1</sup> Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission<sup>2</sup>.

### Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes Commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

## PLAN D'ETUDES POUR LE DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

### MENTION A (Economie privée).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)<sup>3</sup>. — Géographie politique. — Eléments du droit. — Droit commercial.

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

<sup>3</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie politique. — Droit commercial.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la Faillite<sup>1</sup>.

### MENTION B (Economie publique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)<sup>2</sup>. — Géographie politique. — Eléments du droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie politique. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

## DIPLOME D'EXPERT-COMPTABLE

Voir la Notice spéciale sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>1</sup> Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note 3, page précédente.

S. St. = Séminaire de statistique, rue de l'Université, 7.  
S. Conf. = Salle de Conf. de la Faculté, rue de l'Université, 7.

I.H.B. = Institut d'Hygiène et de Bactériologie.

I.M.L. = Institut de Médecine légale.

I.R. = Institut J. J. Rousseau.

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Milhaud	49	Folliet	46	Rappard	17	Töndury	46	Rappard	17
	Moriaud	48	Folliet	46	de Claparède	49	de Claparède	49			Töndury	S. Conf.
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Töndury	46	Töndury	46	Töndury	S. Conf.
	Fehr	20			Malche	I.R. 57	Fehr	20	Reverdin	47		
10 à 11	Duprat	17			Töndury	46	Babel	48			Hersch	S. St.
	Guyénot	30	Guyénot	30	Guyénot	30	Fehr	20	Guyénot	30	Guyénot	30
	Moriaud	49	Moriaud	49	Malche	I.R.						
	Mégevand	I.M.L. 48			Seitz	45	Seitz	45	Seitz	45	Seitz	45
	G. Werner	48	G. Werner	48	de Claparède	49	de Claparède	49				
11 à 12	Duprat	17	Duprat	46	Rosier	46	Hersch	46	Rosier	46	Hersch	46
	Claparède	30	Claparède	30					De Crue	45		
	Borgeaud	49	Borgeaud	49					de Claparède	49	de Claparède	49
	G. Werner	48			G. Werner	49	G. Werner	49				

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Folliet	S. Conf.			Töndury	47			Guex	48	Bonnet	17
15 à 16	Folliet	S. Conf.	Babel	47	Töndury	47	Cristiani	I.H.B.	Guex	48	Milhaud	30
			Reverdin	48					De Crue	45	Juvet	17
16 à 17	Duprat	48	Babel	46	Babel	46	Hersch	S. St.	Duprat	48	Milhaud	48
	Ch. Werner	45	Grandjean	49	Ch. Werner	45	Cristiani	I.H.B.	Guyénot	30		
	Bovet	I.R.							Ch. Werner	45		
	W. Martin	50							Bovet	46		
17 à 18	Cristiani	I.H.B.							Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Duprat	30	Rosier	46	Rosier	46	Carl	47	Duprat	30		
	Chodat	Aula			Chodat	Aula	Velleman	48	Cristiani	I.H.B.	Chodat	Aula
18 à 19	W. Martin	48			W. Martin	48			Chodat	Aula		
	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	30	Grandjean	49		
	Chodat	Aula	Rosier	57	Pittard	46			W. Martin	48		
	Pittard	30	Pittard	30	Malche	45						
			Pagès	49			Velleman	48	Malche	45		
								Pagès	49			

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Charles BORGEAUD, Doyen.

	Salle
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain</i> , y compris la procédure.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	49.
<i>Système du droit privé romain</i> . — I. Introduction.	
Personnes et famille.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	49.
<i>Séminaire de droit romain</i> . — Discussion d'espèces et lecture de textes.	2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures.	50.
<i>Législation civile comparée</i> .	
II. Partie générale du droit civil.	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé</i> . — Constitutions du Reich allemand, de l'Autriche, de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougo-Slavie, de la Hongrie, de la Belgique et de l'Italie.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence d'histoire et de droit constitutionnel</i> . — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
<b>M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale</i> .	1 h.
Lundi, à 10 heures.	Institut de médecine légale <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain</i> . — II. Droits réels.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	49.
V. Obligations, partie spéciale.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	47.
<i>Code civil suisse</i> . — Personnes et famille.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Conférence de droit civil suisse</i> .	2 h.
Mercredi, de 15 h. 30 à 17 heures.	48.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord. [en congé].	
<i>Droit international public</i> .	3 h.
[Suppléant : M. <b>William Martin</b> , Dr en droit, conseiller technique au Bureau international du Travail.]	
Lundi, mercredi et vendredi, à 17 heures.	48.
<i>Conférence</i> . — La Société des Nations et le Bureau international du Travail.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	50.
<i>Introduction au droit</i> .	2 h.
[Suppléant : M. <b>Hugo de Claparède</b> , prof. ord.]	
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	49.
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Procédure civile</i> (y compris l'organisation judiciaire).	5 h.
Mercredi, à 8 et 9 h. ; jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	48.
<b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général</i> .	2 h.
Mercredi et jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence de droit public général</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Droit public suisse</i> .	
I. Principes généraux et organisation.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	48.
II. Droits individuels.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit public suisse</i> .	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	50.

	Salle
<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit moderne</i> (en particulier du droit germanique et suisse). — I <sup>re</sup> partie : institutions de droit public.	4 h.
Mercredi et jeudi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit germanique</i> . — Sources relatives au droit public et privé, I <sup>re</sup> partie : Discussion de textes.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	50.
<i>Code civil allemand</i> (cours libre) : Droit des obligations.	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	17.
<b>M. Albert Richard</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> .	5 h.
Obligations.	
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence</i> . — Exercices et discussions d'espèces.	
Vendredi, de 14 à 16 heures, tous les 15 jours.	50.
<i>Droit civil français</i> (cours libre). — Obligations, principes généraux et principaux contrats.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	48.
<i>Séminaire de droit civil</i> . — Travaux personnels des étudiants.	1 h.
Vendredi, de 14 à 16 heures, tous les 15 jours.	50.
<b>M. Robert Guez</b> , prof. extr.	
<i>Droit commercial</i> .	
(Le cours du semestre d'hiver est destiné aux étudiants de la Faculté des Sciences économiques et sociales. Voir le programme de cette Faculté).	
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30
<i>Conférence générale</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.

	Salle
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Le chômage.	1 h.
Mardi, à 8 heures.	49.
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Les régies de crédit, d'assurances, de transports.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Albert Caleb</b> , Dr en droit, lic. ès sc. politiques.	
<i>Législation comparée</i> . — Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.	2 h.
Vendredi et samedi, à 15 heures.	44.
<b>M. Michel Grodensky</b> , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit</i> . — La possession.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	49.
<i>Encyclopédie du droit</i> . — Le juge législateur.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	46.
<i>Conférence de philosophie du droit</i> .	1 h.
Mardi, à 14 heures.	49.
<b>M. Amedeo Ponzone</b> , Dr en droit.	
<i>Histoire du droit international</i> . — La paix de Versailles, les conférences et les traités consécutifs.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.
<b>M. Antoine Sottile</b> , Dr en droit et lic. en phil.	
<i>Droit international public</i> .	
Introduction, le nouveau droit international. Les biens, domaine terrestre, maritime, aérien, etc.	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	49.
L'art. 10 du Pacte de la S. d. N. et le traité d'assistance mutuelle.	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	49.

<i>Droit diplomatique et consulaire théorique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Droit diplomatique et consulaire positif comparé.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

---

### CONFÉRENCES

---

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences.

---

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

#### Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils se préparent. Ils s'ex-

---

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

posent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

1<sup>re</sup> ANNÉE<sup>1</sup>. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, droits réels). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Législation civile comparée, 1<sup>re</sup> partie.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Poursuite pour dettes.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2<sup>me</sup> partie. — Droit public fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. Législation civile comparée, 3<sup>me</sup> partie. — Droit administratif.

---

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* à la *Faculté des Lettres* et à la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

## FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Moriaud	48	Moriaud Milhaud Meumann	48 49 17	Logoz de Claparède	48 49	Rappard de Claparède	17 49	Logoz	48	Rappard	17
9 à 10	Moriaud Richard	49 48	Moriaud Meumann	49 17	Logoz Meumann de Claparède	48 49 17	Logoz Meumann de Claparède	48 49 17	Logoz Meumann de Claparède	48 49 17	Logoz de Claparède	48 17
10 à 11	Moriaud Werner Mégevand	49 48 I.M.L.	Moriaud Meumann	49 17	de Claparède Werner Meumann	49 48 17	de Claparède Meumann	49 17	de Claparède Meumann	49 17	de Claparède	49
11 à 12	Borgeaud Werner	49 48	Borgeaud	49	Richard Werner	48 49	Richard Werner	48 49	Richard de Claparède	48 50	Richard	48
14 à 15	Moriaud	50	Grodensky	49	Werner	50			Richard	50		
15 à 16	Moriaud	50			Meumann	48			Richard Caleb Grodensky	50 44 49	Milhaud Caleb	30 44
16 à 17	W. Martin	50			Meumann	48	Borgeaud Sottile	50 49			Milhaud	48
17 à 18	W. Martin	48			W. Martin	48	Borgeaud Sottile	50 49	W. Martin	48	Ponzone	48
18 à 19	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	48	Milhaud	30	Milhaud Grodensky	30 46		

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Ernest ROCHAT, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des dogmes.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Philosophie de la religion.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	28.
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Le christianisme dans les trois premiers siècles.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Conférence.</i> — La vie et l'œuvre de Calvin (d'après W. Walker).	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.

	Salle
<b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.	
<i>Enseignement de Jésus.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Évangile de Luc.</i>	2 h.
Lundi, à 8 heures, et mardi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Histoire du Texte du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture de Pères Grecs.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	29.
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>Le protestantisme dans les pays de langue française depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ; sa théologie, son enseignement, sa prédication.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h. ; mardi, à 8 h., et mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Morale chrétienne : Piété et moralité individuelles.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 h., et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Homilétique.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques et diction.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

#### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Georges Berguer</b> , Dr en théol.	
<i>Les manifestations du tempérament mystique dans l'histoire du christianisme.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	28.
<b>M. Auguste Gampert</b> , pasteur.	
<i>Les prophètes et les poètes du judaïsme postexilique.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	28.
<b>M. Charles Genequand</b> , pasteur.	
<i>Exégèse pastorale de l'Évangile de Marc.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
<b>M. Frank Thomas</b> , pasteur.	
<i>Le monde ou le champ du royaume.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## Plan d'Études.

### A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

### D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes. — Mention B. Histoire. — Mention C. Philosophie.





# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D<sup>r</sup> Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le D<sup>r</sup> **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.  
*Anatomie normale.* — Système nerveux central. Organes des sens, Système nerveux périphérique. 6 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>

*Exercices pratiques de dissection :* Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 h.

Un *répétitoire facultatif* concernant les questions d'examen a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 9 à 10 heures.

M. le D<sup>r</sup> **Auguste Eternod**, prof. ord.  
*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie : Histologie topographique. 3 h.  
 Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.  
*Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h.  
 Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.  
*Stomatologie normale et pathologique.* — 1<sup>re</sup> partie. 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie : conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le mardi et le mercredi, de 14 à 16 heures, et le vendredi, de 15 à 16 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*

[A lieu au semestre d'été.]

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le D<sup>r</sup> **Eugène Bujard**, prof. extr.  
*Histologie et embryologie systématiques.* 2 h.  
 Mardi, à 17 h., et vendredi, à 14 heures. Ec. Méd.

M. le D<sup>r</sup> **Frédéric Battelli**, prof. ord.  
*Fonctions de nutrition.* 6 h.  
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h. ; mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.*  
 Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> D<sup>r</sup> **Lina Stern**, prof. extr.  
*Chimie physiologique.* 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.

M. le D<sup>r</sup> **Max Askanazy**, prof. ord.  
*Pathologie générale.* 4 h.  
 Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 17 h. Inst. path.<sup>1</sup>

*Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.* 4 h.  
 a) Démonstrations pour tous les élèves, lundi et jeudi, à 14 heures. Inst. path.  
 b) Autopsie pour tous, samedi, de 14 à 16 h. Inst. path.  
 c) Autopsies pour groupes de trois étudiants, sur convocation.  
 d) Conférences sur des chapitres d'anatomie pathologique. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours. Inst. path.

M. le D<sup>r</sup> **Maurice Roch**, prof. ord.  
*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.<sup>2</sup>

*Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 2 h.

Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.

Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.* 7 1/2 h.  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.<sup>1</sup>  
*Travaux pratiques.*  
 Anesthésie, antiseptie.  
 Bandages et appareils.  
 Pratique urologique et endoscopie.  
 [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.  
*Médecine des accidents* (partie pratique). 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Hôp. cant.  
*Travaux de laboratoire* [s'adresser au professeur]. Hôp. cant.  
*Stage clinique* pour candidats en médecine.  
 [S'adresser au professeur.]

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.  
*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,  
 à 8 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>2</sup>  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.  
 Samedi, de 8 à 10 heures. Clin. obst. et gyn.  
*De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. extr.  
*Clinique infantile* 2 h.  
 Lundi, à 15 h., et mercredi, à 16 heures. Clin. infant.<sup>3</sup>

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.  
*Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.*  
 Segment antérieur, pathologie des annexes, paupières, voies lacrymales, de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Séméiologie de la chambre antérieure et de sa pupille. Rapports de l'ophtalmologie avec la pathologie générale. 4 h.  
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.<sup>4</sup>  
*Stage* pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.

<sup>1</sup> Hôpital cantonal.

<sup>2</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>3</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>4</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.  
*Clinique psychiatrique.* 2 h.  
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés<sup>1</sup>.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.  
*Affections organiques du système nerveux central et périphérique.* 2 h.  
 [Ce cours a lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.  
*Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.* 3 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique.* 2 h.  
 Lundi, à 17 heures, et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation de médicaments.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.  
*Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.  
*Clinique prophédeutique.* 1 h.  
 Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.  
*Chirurgie générale.* 2 h.  
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique obstétricale et gynécologique.*  
 Tous les jours. *Stage d'un mois* (participants limités à deux par mois). Maternité.  
*Exercices de diagnostic gynécologique et obstétrical.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.  
*Cours de technique oto-rhino-laryngologique.* 4 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Pol. oto-rhino-laryng.<sup>1</sup>

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et pratique. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale<sup>2</sup>.  
*Séminaire des accidents de travail*, partie théorique. 1 h.  
 Mercredi, 14 heures. Institut de méd. légale.

*Cours d'autopsies médico-légales.* — Autopsies par les  
 élèves selon matériel. 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Institut de méd. légale.

*Rédaction de rapports médico-légaux* [Ne sont admis  
 comme pratiquants que les élèves inscrits pour  
 le cours d'autopsies].

*Recherches spéciales.* — Tous les jours.  
 [S'adresser au professeur].

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Hygiène publique et hygiène expérimentale.* 4 h.  
 Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,  
 à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie<sup>3</sup>.  
*Bactériologie.* [A lieu pendant le semestre d'été.] 2 h.

*Cours pratique de bactériologie.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.  
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Betchov**, Nicolas, privat-docent de médecine interne.  
*La Tuberculose.* Etude clinique. Lutte sociale antituber-  
 culeuse. Démonstrations pratiques et visites d'ins-  
 titutions. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse 42.  
<sup>3</sup> Quai d'Arve.

<sup>2</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

M. le Dr **Bickel**, Georges, privat-docent de chirurgie.  
*Pathologie et clinique des maladies des reins.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

M. le Dr **Edouard Christin**, privat-docent de neurologie.  
*Physiologie et pathologie du système nerveux végétatif et  
 des glandes endocrines.* 1 h.  
 Mardi, à 16 heures. Clinique médicale.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.  
*Les fractures et leur traitement* (avec présentation éven-  
 tuelle de cas). 1 h.  
 Mercredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.  
*Répétitoire de médecine interne.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.

M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychiatrie spéciale.* 1 h.  
 Jeudi, à 16 heures. Univ., salle 17.

M. le Dr **Charles Du Bois**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Dermatologie et vénéréologie élémentaires.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Institut pathol.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.  
*Aperçu des principales méthodes psychothérapiques* (Hyp-  
 nose, suggestion, psychothérapie dite rationnelle  
 et psychanalyse). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Les principales affections dermatologiques.* 1 h.  
 Mardi, à 14 heures. Clin. dermat.

M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.  
*Cours d'ophtalmoscopie.* — Détermination de la réfrac-  
 tion. 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.<sup>4</sup>

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.  
*Cours théorique et pratique de clinique chirurgicale pro-  
 pédeutique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. Cant.

<sup>4</sup> Rue Alcide-Jentzer.

- M. le Dr **Fritz Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.  
*Chapitres choisis de thérapeutique appliquée.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)
- M. le Dr **Mantchik**, privat-docent de oto-rhino-laryngologie.  
*Cours de technique et de pratique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Pol. oto-rhino-laryng.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.  
*Les ressources de la chirurgie moderne* (cours public). 1 h.  
 Mardi, à 17 heures. Université, salle 17.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.  
*Sémiologie cardiaque.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médic.
- M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.  
*Diagnostic et thérapeutique des maladies du cœur et de la circulation* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.

b) Ancien règlement.

- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Gynécologie opératoire.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de la première enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Pierre Besse**.  
*Physiothérapie théorique et technique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. cant.
- M. le Dr **Albert Bétrix**.  
*Répétitoires de gynécologie et obstétrique.* 2 h.  
 Mardi, de 16 à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Augustin Collomb**.  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique.

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse, 42.

- M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.  
*Cours analytique d'histoire de la médecine.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Université.
- Conférence sur la médecine islamique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- Cours de philosophie médicale.* — La philosophie des médecins grecs. 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Université.
- M. le Dr **René Koenig**.  
*Conférences de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.)
- M. le Dr **Stoyan Kresteff**.  
*Technique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.
- M. le Dr **Ernest Lévy-Du Pan**.  
*Répétitoire de gynécologie.* 1 h.  
 Jeudi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 1 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.  
*Tuberculose.* — Formes cliniques. Tuberculinothérapie. 1 h.  
 Prophylaxie. Hôp. cant.  
 Lundi, à 17 heures.
- Criminologie.* — Les criminels au point de vue anthropologique, sociologique et psychologique. 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Univ., salle 17.
- M. le Dr **François Naville**.  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- Cours de psychiatrie infantile.* 1 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi, tous les 15 jours. Inst. J.J. Rousseau.

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 15.

M. le Dr Charles Perrier.

Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.) 1 h.  
(Jour et heure à fixer.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

M. le Dr Théodore Reh.

Puériculture. 2 h.  
(Jours et heures à fixer.) Policl. médic.

M. le Dr Emile Thomas.

Conférence de pathologie interne. 1 h.  
Samedi, à 18 heures. Inst. pathol.

M. le Dr Charles Waegeli.

Séminaire d'obstétrique. 1 h.  
Mardi, à 17 heures. Maternité.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\* \*\*

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

### Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> semestre (hiver) : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>me</sup> semestre (été) : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.**

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

2<sup>me</sup> ANNÉE. — 3<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I.

4<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — 5<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

6<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — 7<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale ;

chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5<sup>me</sup> ANNÉE. — 9<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS : Première partie du doctorat.**

10<sup>me</sup> semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

**EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

**Examen fédéral professionnel.**

---

**Présentation de la thèse.**

---

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

---

---

R.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

I.R. = Institut J. J. Rousseau.  
P. = Polyclinique.  
P.O. = Polycl. otorhinolaryng.  
I.M.L. = Institut méd. légale.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. oph. = Clinique ophtalmolog.  
Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 à 9	Beuttner Oltramare	Cl. obst. H.C.	Beuttner Oltramare	Cl. obst. H.C.	Beuttner Oltramare	Cl. obst. H.C.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner Oltramare	Cl. obst. H.C.	Beuttner	Cl. obst.
9 à 10	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod J.-A. Weber	E.M. E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod J.-A. Weber Beuttner Naville	E.M. E.M. Cl. obst. H.C.
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11			Battelli	E.M.			Eternod Mégevand Naville	E.M. I.M.L. I.R.			Wiki Veyrassat	E.M. Pol.
10 1/2 - 12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12							Eternod Mégevand Naville	E.M. I.M.L. I.R.			Wiki Veyrassat	E.M. Pol.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	Askanazy	I.P.	Eternod Mégevand Golay	E.M. I.M.L. Cl. derm.	Eternod Mégevand R. Weber	E.H. I.M.L. A.A.	Battelli Askanazy	E.M. I.P.	Mégevand Bujard	I.M.L. E.M.	Askanazy	I.P.
15 à 16	Gautier	Cl. inf.	Eternod de Seigneux	E.M. Mat.	Eternod R. Weber	E.M. A.A.	Cristiani	I.H.	Eternod de Seigneux	E.M. Mat.	Askanazy	I.P.
16 à 17	Battelli Cristiani	E.M. I.R.	Battelli Wiki Béatrix Christin	E.M. E.M. Mat. Cl. méd.	Battelli Gautier	E.M. Cl. inf.	Cristiani Demole Collomb	I.H. U. 17 Cl.	Battelli Cristiani	E.M. I.H.	Battelli Du Bois	E.M. I.P.
17 à 18	Stern Gourfein Wiki Mitkovitch	E.M. Cl. oph. E.M. H.C.	Askanazy Roch Bujard Regard Béatrix Wægeli	I.P. H.C. E.M. U. 17 Mat. Mat.	Askanazy Battelli Gourfein Cornioley	I.P. E.M. Cl. oph. H.C.	Askanazy Collomb	I.P. Cl.	Askanazy Stern	I.P. E.M.	J.-A. Weber Gourfein-Welt Mitkovitch	Aula E.M. Cl. oph. U. 17
18 à 19	J.-A. Weber Veyrassat Gourfein	Aula E.M. Pol. Cl. oph.	J.-A. Weber Roch Humbert	Aula E.M. H.C. Pol.	J.-A. Weber Veyrassat Gourfein	Aula E.M. Pol. Cl. oph.	Lévy-Du Pan	Mat.	J.-A. Weber Beuttner Humbert	Aula E.M. Cl. obst. Pol.	J.-A. Weber Kummer Audeoud Thomas	Aula E.M. H.C. Pol. I.P.

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

- M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*  
*Exercices pratiques.* 14 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.;  
 samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.  
*Cours théorique.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Inst. dent.
- M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Policlinique dentaire.* 12 h.  
 Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures;  
 mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.  
*Art dentaire théorique.* 1 h.  
 Mardi, à 8 heures. Inst. dent.  
*Anomalies des mâchoires. Orthodontie.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique de prothèse générale et chirurgicale.* 7 h.  
 Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,  
 à 8 heures. Inst. dent.  
*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 1 h.  
 Jeudi, à 7 h. 30. Inst. dent.

- M. **François Pfæfli**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Couronnes et appareils à pont.* 6 h.  
*Clinique.*  
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 h.; vendredi, à  
 17 heures. Inst. dent.  
*Cours théorique.*  
 Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord. à l'Université.  
*Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale; histologie pathologique des tissus dentaires.* 1 h.  
 Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.
- M. le Dr **Charles Julliard**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Chirurgie générale.* 1 h.  
 Samedi, à 10 heures. Inst. dent.  
*Bactériologie.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.  
*Pharmacologie (pour dentistes).* 2 h.  
 Mercredi et jeudi, à 11 heures. Inst. dent.  
*Oto-rhino-laryngologie.* 1 h.  
 Consultation, présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.  
 Samedi, à 11 heures. Inst. dent.
- 
- Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
 le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi  
 et vendredi, de 14 à 19 heures.

### Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 70).

### Plan des Etudes dentaires <sup>1</sup>.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

#### A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1<sup>er</sup> semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2<sup>me</sup> Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

#### B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — 3<sup>me</sup> Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1<sup>re</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4<sup>me</sup> Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

#### C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — 5<sup>me</sup> Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. —

<sup>1</sup> Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, voir le Règlement de l'Université.

Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6<sup>me</sup> Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — 7<sup>me</sup> Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8<sup>me</sup> Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire* (délivré par la Faculté de Médecine), consulter le règlement de l'Université.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Rodolphe WEBER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 7 Juillet 1924.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique

J. MUSSARD.

## INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet (7.30) Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11		Bardet			Bardet	Julliard
11 à 12		Eternod    Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1924 à 1928.

---

## UNIVERSITÉ

---

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Giordano Bruno.*

Le prix sera décerné en juin 1925.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

---

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1926.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1926.

---

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Etude sur la vie et les écrits d'un historien genevois antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1925.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

---

1000 fr. — Sujet : *Louis Blanc et les ateliers nationaux à Paris en 1848.*

Le prix sera décerné en juin 1926.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1926.

---

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Frédéric Rauh.*

Le prix sera décerné en juin 1928.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1928.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

#### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1925, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

#### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1926, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1926.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

#### FONDATION HARVEY

##### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1925 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

#### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1925, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les étudiants anglais et écossais à Genève au temps d'Elisabeth.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

---

## FACULTÉ DES SCIENCES

---

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1925, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1925, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1925, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont

obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

---

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

---

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de littérature française de *cing cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

---

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

---

#### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie, rédigée en français ou en latin.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

#### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1925, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

---

### FACULTÉ DE DROIT

#### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1926, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1926.

---

#### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1925, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet

de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1925, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1925, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'intérêt négatif au contrat en droit suisse.*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

Le prix pourra être partagé.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1925, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La valeur historique du quatrième évangile d'après les travaux les plus récents.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1925, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1925, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Péritonisation.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être

remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1925, un prix de trois cents francs à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1925. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

Rodolphe WEBER, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 28 Septembre 1918.

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à **6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs par branche versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

---

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

---

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

---

**Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.**

---

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. — Paul DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. — GIDE (1923), pour prix dans la Faculté de Droit.
26. — GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

---

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Le Comité de Patronage est composé de :

- MM. le professeur Georges WERNER, vice-recteur, *président*.  
Eugène DUCHOSAL, député, *trésorier*.  
Robert CHODAT, professeur à la Faculté des Sciences.  
Victor MARTIN, doyen de la Faculté des Lettres.  
William ROSIER, doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à la Faculté de Droit.  
Eugène CHOISY, professeur à la Faculté de Théologie.  
Dr Hector CRISTIANI, doyen de la Faculté de Médecine.  
Alphonse BERNOUD, président de la Société académique.  
Gaston DE MORSIER, président de l'Association des anciens étudiants.  
Edouard WEBER, président de l'Association des Intérêts de Genève.  
Guillaume FATIO, représentant de « l'Institute of International Education » de New-York.  
Dr Henri AUDEOUD, ancien président de la Société académique.  
Paul CARRY, député.  
Edouard CHAPUISAT, député.  
M<sup>lle</sup> Mathilde GAMPERT, présidente du Foyer des Etudiantes.  
M<sup>me</sup> Paul LACHENAL.  
M. Albert NAINÉ, conseiller administratif.

Secrétaire du Comité de Patronage : M. Georges THUDICHUM, privat-docent

---

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## PERMIS DE SÉJOUR

---

### Pour l'obtention d'un permis de séjour :

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.
  2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.
- 

**Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.**

---

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASÉ ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.

GAUTIER, Léopold, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 h.); en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 20 à 22 heures, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>o</sup> janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), s'adresser au directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
Balavoine, Hippolyte, La Rivolette, Troinex.  
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.  
Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4, Lyon.  
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.  
Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.  
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
Borgeaud, Charles, Onex.  
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.  
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.  
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.  
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.  
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.  
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.  
Cristiani, Hector, Corratierie, 15.  
De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.  
Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.  
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
Eternod, Auguste, Ecole de Médecine.  
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.  
François, Alexis, route de Florissant, 8.  
Fulliquet, Georges, place Claparède, 7.  
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.  
Gautier, Pierre, chemin du Square, 3.  
Gautier, Raoul, Observatoire.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)  
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.  
Guex, Robert, Le Belvédère, Lausanne.  
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.

- MM. Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.  
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
Lendner, Alfred, rue de la Pelouse, 6.  
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.  
Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.  
Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.  
Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge.  
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.  
Meumann, Gottlieb-August, Crêls de Champel, 10.  
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
Moriaud, Paul, rue Saint-Léger, 10.  
Murel, Ernest, route de Florissant, 55.  
Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
Oltamare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
Oltamare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette  
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
Pugnat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.  
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.  
Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
Richard, Albert, Corratierie, 24.  
Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
Roch, Maurice, route de Chêne, 62.  
Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.  
Sarasin, Charles, Cité, 22.  
Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.  
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.  
Seitz, Charles, rue de l'Évêché, 7.  
M<sup>lle</sup> Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.  
MM. Tœndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.  
Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.  
Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.  
Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Wenger, Paul, rue Cavour, 9.  
Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.  
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaude, 6.  
Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.  
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
Julliard Charles, rue du Rhône, 2.  
Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.  
Wartman, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.  
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Babel, Antony, rue des Penpliers, 26.  
Benrubi, Isaac, avenue Soret, 2.  
Berguer, Georges, Genthod.  
Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.  
Betchov, Nicolas, rue des Eaux-Vives, 47.  
Béatrix, Albert, place du Port, 1.  
Bickel, Georges, place Beau-Séjour, 2.  
Bonnet, Joseph, rue Carteret, 29.  
Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.  
Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
Carl, Jean, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.  
Chaix, André, route de Chêne, 18.  
Cherbuliez, Emile, Florissant, 60.  
Christin, Edouard, rue de la Tour-de-l'Île, 2.  
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
Cornioley, Charles, place Claparède, 5.  
Courtois, Louis-John, rue Henri-Mussard, 3, Eaux-Vives.  
Cramer, Alec, rue de la Corraterie, 8.  
Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
Demole, Victor, route de Chêne, 45.  
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
Gampert, Auguste, avenue de la Razude, 10, Lausanne.  
Genequand, Charles, Le Presbytère, Versoix.  
Golay, Jean, quai des Bergues, 27.  
Goudet, Henry-J., quai des Eaux-Vives, 44.  
M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
Gysin, Marcel, boulevard de la Cluse, 21.  
Hassler, Otto, ch. des Esserts, Petit-Lancy.  
Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.  
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
König, René, chemin du Square, 3.  
Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.

- MM. Lagotala, Henri, rue Ecole-de-Médecine.  
Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.  
Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.  
M<sup>me</sup> Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.  
MM. Loup, Fritz, boulevard des Philosophes, 14.  
Mantchik, Herz, route de Chêne, 20.  
Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.  
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.  
Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.  
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.  
Naville, André, rue de la Pelouse, 4.  
Naville, François, rue Saint-Léger, 8.  
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
Papadaki, Aristide, villa Sismondi, Chêne-Bougeries.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Piaget, Jean, rue Cavour, 7.  
Ponzzone, Amedeo, avenue des Acacias, 2, Lausanne.  
Regard, Georges-Louis, rue de Hollande, 16.  
Reh, Théodore, rue de Hollaude, 10.  
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.  
Ronjat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Saloz, Charlie, Les Murailles, Vésenaz.  
Sarasin, Jean, place Claparède, 2.  
Sechehaye, Albert, rue Tœpffer, 3.  
Sottile, Antoine, chemin de Miremont, 35.  
Thomas, Emile, route de Florissant, 4.  
Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.  
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.  
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.  
Velleman, Autoine, chemin Peschier, 8, Champel.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
M<sup>me</sup> Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Winkler, Paul, route de Chêne, 43.  
Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.  
Zaytzeff, Nicolas, maison Glayre, Pregny.

Secrétaire de l'Université:

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université:

M. Mossaz, John, Université.

Commis:

M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.  
M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, rue du Pré-Naville, 2.

---

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.

M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

M<sup>me</sup> Becchio, Julie, Ecole de Médecine.

M<sup>me</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M<sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.

M. Pianca, Joseph, Policlinique.

M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.

M<sup>me</sup> Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire.

M<sup>me</sup> Arlaud, Jeanne, Inst. de Médecine légale.

M. Vallier, John, Observatoire.

